

# Centre de Formation Continue et d'Apprentissage

Institut Charles Quentin  
Pierrefonds



## *Formations alternées dans le commerce et la distribution : votre avenir assuré !*

*Conseiller*

*Vendre*

*Promouvoir*

*Gérer*

*Diagnostiquer*

*Communiquer*

*Manager*

*Entretenir*

*Préserver*

- **Devenez vendeur(se), commercial(e), manager**, dans les secteurs agroalimentaire, jardinerie, bricolage, négoce.
- **Nous cherchons avec vous une entreprise d'accueil** proche de chez vous.
- À l'issue de votre formation, vous êtes **embauché(e) à 90%**.
- **Une équipe experte** de 24 formateurs issus du commerce alimentaire ou spécialisé.
- **Logement proposé** en pavillon ou en gîte.
- **Accès pratique depuis** Crépy-en-Valois ou Compiègne.
- **Un environnement privilégié** à 13 km de Compiègne et à 1h de Paris, au pied du Château de Pierrefonds.



*un cadre exceptionnel*

## NOS RÉFÉRENCES



# FORMATIONS en ALTERNANCE, GRATUITES et RÉMUNÉRÉES

## Cinq cycles de formation en alternance :

### ■ Niveau ou Bac Agricole/Horticole validé :

#### contrat de professionnalisation

- Vendeur-Conseil Jardinerie et Libre Service Agricole (CQP : Certificat de qualification professionnelle)

### ■ Après Bac validé : contrat d'apprentissage

- Vendeur-Conseil Bricolage (diplôme niveau IV, BAC+1)
- BTS technico-commercial produits alimentaires & boissons (diplôme niveau III, BAC+2)
- BTS technico-commercial Jardins Végétaux d'ornement (diplôme niveau III, BAC+2) *Projet d'ouverture rentrée 2011*

### ■ Après Bac+2 validé : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

- BAC+3 DISTRIMANAGER options Alimentaire, Jardinerie, Bricolage (diplôme de niveau II, BAC+3)



## MODALITÉS

### Public :

- Jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.
- Adultes, sous certaines conditions.

### Inscriptions :

1. Envoyer CV et lettre de motivation en spécifiant la ou les formations visées.
2. Après étude de votre candidature, entretien de pré-sélection au CFCA.
3. Si vous êtes pré-sélectionné(e) :
  - Présentation à nos partenaires.
  - Le cas échéant construction conjointe d'une liste d'entreprises que nous prospectons avec vous.
4. Signature du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (condition indispensable pour intégrer la formation).



## RÉMUNÉRATION

### ■ Contrat d'apprentissage :

- Rémunération en pourcentage du SMIC (salaire brut très proche du salaire net)

Année	18-20 ans	21 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	41%	53%
2 <sup>ème</sup> année	49%	61%
3 <sup>ème</sup> année	65%	78%

- Rémunération spécifique - contrat d'apprentissage  
- Bac+1 Vendeur en Bricolage :  
64% du Smic (-21 ans), 76% du Smic (de 21 à -26 ans)

- Bac+3 DISTRIMANAGER :  
le plus souvent à 80% du Smic ou base 3<sup>ème</sup> année

### ■ Contrat de professionnalisation :

- Rémunération en pourcentage du SMIC  
- Vendeur-conseil Jardinerie :  
De 55% à 100% du SMIC selon la convention collective  
- Rémunération Bac+3 DISTRIMANAGER :  
De 65% à 80% du SMIC

### ■ Aides supplémentaires :

- Logement-restauration-déplacement selon entreprise et contrat.

### Candidature :

Envoyez CV + lettre de motivation à :  
[cfca@charlesquentin.com](mailto:cfca@charlesquentin.com)